

## DE RETOUR A DOMICILE

### De retour à mon domicile, que dois-je faire de mon ancien traitement ?

- Il est important de suivre le nouveau traitement car il est mieux adapté à votre état de santé.
- Les médicaments arrêtés au cours de l'hospitalisation ne vous sont plus utiles. Rapportez-les à votre Pharmacien pour destruction. Ne les jetez pas vous-même dans votre poubelle ménagère.
- Ne prenez pas d'autres médicaments sans avis médical.

### De retour à mon domicile, si j'ai des questions sur mon nouveau traitement ...

Votre médecin traitant aura reçu le compte rendu de votre hospitalisation et saura répondre à vos questions.

Vous pouvez également demander conseil à votre Pharmacien.



**Il est important d'éviter tout risque d'erreur ou de mélange**  
entre votre traitement habituel et celui prescrit par les médecins de l'hôpital.

## MES MEDICAMENTS A L'HOPITAL



## PHARMACIE

*Pôle n°5 Ressources de Soins*

**CHNM**  
CENTRE HOSPITALIER  
du NORD-MAYENNE

*Edition Septembre 2019*

## MES MEDICAMENTS AU COURS DE L'HOSPITALISATION

### Je dois être hospitalisé, que dois-je prévoir pour mon traitement ?

- Apportez vos dernières ordonnances,
- Apportez vos médicaments habituels,
- Signalez au médecin les médicaments que vous prenez sans ordonnance (automédication, phytothérapie, etc).

Si votre hospitalisation n'était pas prévue, demandez à l'un de vos proches d'apporter vos traitements et ordonnances pour vous.

### Que dois-je faire de mes médicaments ?

- Remettez tous vos médicaments à l'infirmier(e) dès votre admission. Pendant votre hospitalisation, le médecin adapte votre traitement à votre état de santé, par conséquent le nombre, la forme et la présentation des médicaments que l'on vous donne peuvent être différents de votre traitement habituel. N'hésitez pas à poser des questions sur votre traitement.
- Vos médicaments seront isolés à votre nom dans la pharmacie du service.

Vos traitements vous seront rendus à votre sortie, sauf avis contraire de l'équipe médicale pour votre sécurité !

Au cours de votre séjour, tous les médicaments sont fournis par la pharmacie de l'hôpital et vous sont donnés par l'infirmier (e).

Exceptionnellement, si la pharmacie de l'hôpital ne dispose pas de traitements que vous prenez habituellement, vos médicaments personnels pourront être utilisés.



### Les médicaments apportés par ma famille ou amis sont-ils autorisés ? NON

Il est très important de ne pas prendre d'autres médicaments que ceux prescrits par le médecin et fournis par l'hôpital.

En effet, des réactions entre les différents médicaments peuvent exister et risquent d'entraîner de graves complications.

## MES MEDICAMENTS A LA SORTIE

### A la sortie, vais-je retrouver mon traitement habituel ?

A la fin de l'hospitalisation, le médecin vous remet une ordonnance de sortie. Lisez-la avant de quitter l'hôpital. Le traitement peut être différent de celui que vous preniez chez vous. Le médecin vous donnera toutes les explications nécessaires.



N'hésitez pas à poser des questions sur les nouveaux médicaments prescrits et ceux qui ont été arrêtés.

### A la sortie, vais-je récupérer mes anciens médicaments ?

L'infirmier(e) vous rend les médicaments que vous lui avez remis à l'entrée, sauf si ceux-ci peuvent présenter un danger pour votre santé. Ils seront alors détruits par l'hôpital.

